

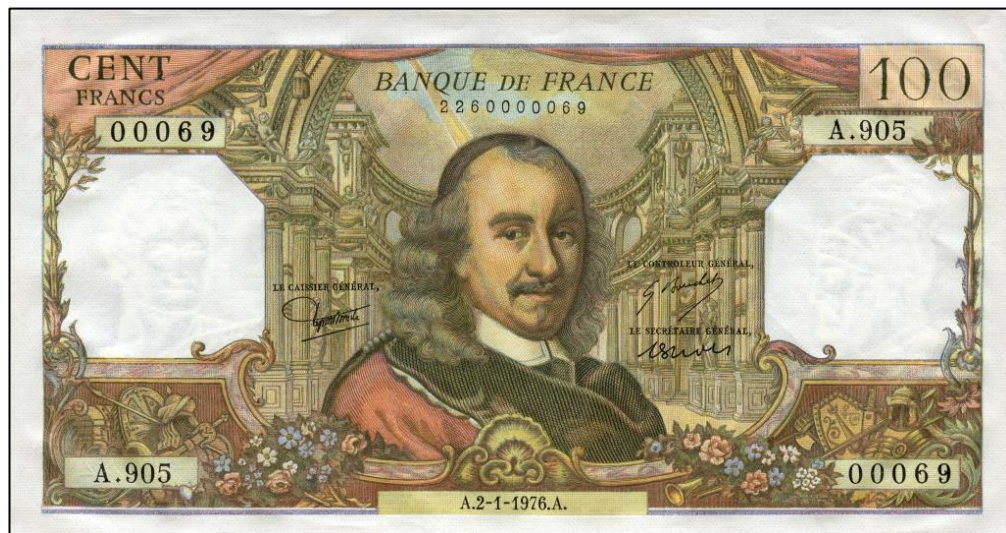
BILLETTS ÉMIS PAR LA BANQUE DE FRANCE

1800 - 2001

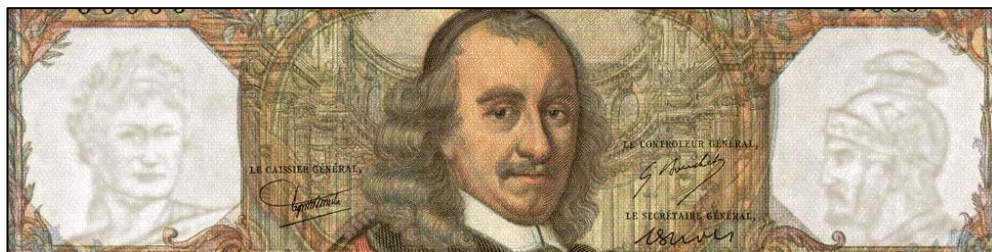
100 francs BDF type 1964 « Corneille »

BDF196401

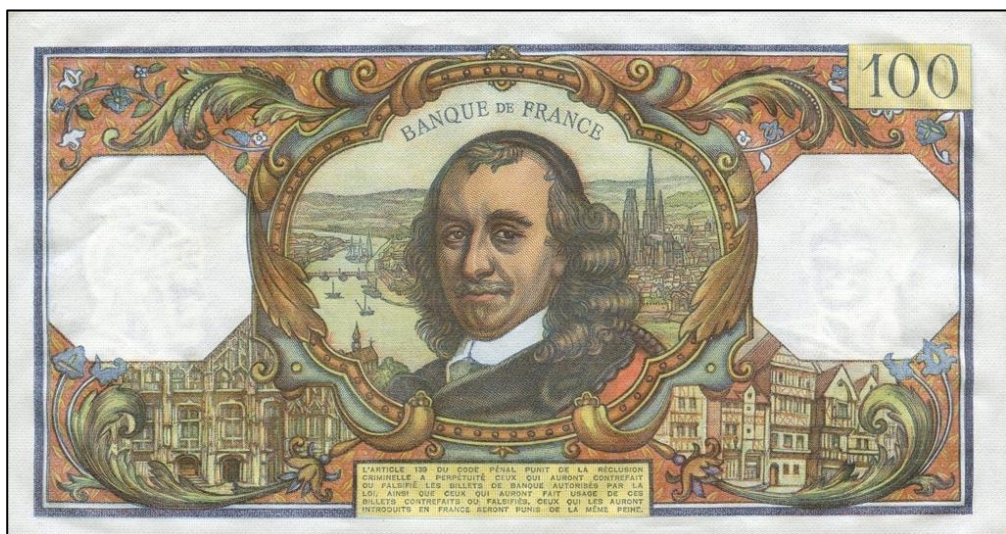
Recto



Filigranes
vus côté recto
et par
transparence
face à la
lumière



Verso



1 ^{ère} autorisation de création de séries	Mise en circulation	Début du retrait	Privation du cours légal
2 avril 1964	19 janvier 1965	1 ^{er} mars 1985	15 septembre 1986
Origine, caractéristiques et éléments nouveaux de sécurité	La préparation de ce billet débute en 1957 alors que s'amorce la grande réforme monétaire qui conduira en 1960 à la création du « nouveau franc ». Les maquettes sont dessinées sans précision ni de la valeur faciale ni du nom de la monnaie dont on sait qu'il sera peut-être changé. La mise au point des gravures et des couleurs avance néanmoins jusqu'à leur validation par le Conseil général de la Banque de France en juin 1961 et inscription au programme de production de 1962.		
	Dès qu'est constitué le stock nécessaire, on procède à sa mise en circulation pour remplacer la coupure « Bonaparte » libellée encore en « nouveau francs », car la monnaie française a repris son ancien nom le 1 ^{er} janvier 1963 : il importe que les billets matérialisent ce nouveau changement.		
Sur le plan de la sécurité anti-contrefaçon, les laboratoires de la Banque de France ont pris en compte les enseignements de l'affaire « Bojarski » qui porta une grave atteinte au billet de 100 nouveaux francs « Bonaparte ». Le « Corneille » dispose de deux filigranes et ceux-ci apparaissent chacun dans une fenêtre blanche, ce qui permet de bien examiner les motifs et les nuances, alors que le filigrane du « Bonaparte » apparaissait derrière un voile jaune rendant difficile sa lecture.			
Papier	format en mm	172 x 92	force en g/m ² 52
			nature ramie
Procédés d'impression	recto	Typographie en quatre couleurs (jaune, rouge, bleu clair et bleu foncé) pour la vignette, et en noir pour les signatures et les indices ; taille-douce noire pour rehausser les traits majeurs de la vignette.	
	verso	Typographie en quatre couleurs (jaune, rouge, bleu clair et bleu foncé).	

Illustrations	recto	Portrait du dramaturge Pierre Corneille établi à partir d'un dessin de Lebrun sur un fond représentant un projet de décoration du théâtre du Château de Versailles en 1685. Dans le bas de la vignette à gauche des trophées d'armes mauresques évoquent le Cid, et à droite des armes rappellent les tragédies inspirées de l'antiquité romaine.
	verso	Portrait de Corneille à l'identique inversé du recto placé dans un médaillon représentant la ville et le port de Rouen. Dans le bas de la vignette deux monuments de la ville sont représentés, à gauche le Palais de justice, et à droite la maison natale de l'artiste.
filigrane	Portraits d'Auguste et Horace, héros de tragédies de Corneille.	
Indices	Numéro (sur le billet ci-dessus : 00069), série (A.905), numéro de contrôle (2260000069) et date de création (A.2-1-1976.A.)	
Signataires	Secrétaire général, contrôleur général, caissier général	

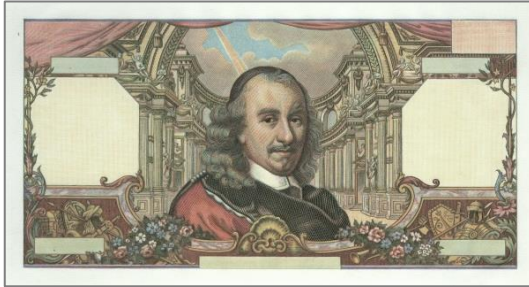
Conception	Banque de France
Vignettes	Recto, verso et filigrane dessinés par Jean Lefeuvre
Gravure	Couleurs du recto gravées par Gilbert Poilliot et taille-douce par Jules Piel, couleurs du verso par Georges Beltrand. Filigranes gravés par Michel Valentini, filigraniste de la Banque de France.
Papeterie	Banque de France
Impression	Banque de France

Précisions	Six combinaisons de signataires
	<ul style="list-style-type: none"> a) Pol Gargam - Gaston D'Ambrières - Raoul Tondou b) Pol Gargam - Hubert Morant - Raoul Tondou c) Hubert Morant - Gilbert Bouchet - Raoul Tondou d) Hubert Morant - Gilbert Bouchet - Pierre Vergnes e) Hubert Morant - Gilbert Bouchet - Jean-Jacques Tronche f) Pierre Strohl - Gilbert Bouchet - Jean-Jacques Tronche
	Montant total autorisé en création (2 avril 1964 – 8 février 1979) 312 milliards de francs, soit 3,1 milliards de billets (1 248 alphabets de 2,5 millions de billets). Nota : un alphabet = 25 séries de 100 000 billets identifiées chacune par une lettre (sauf la lettre « i »).

Filigranes dévoilés

Les premières études prévoyaient d'appliquer au « Corneille » un dispositif présent sur tous les billets de la précédente génération : un léger voilage coloré du filigrane destiné à en empêcher la reproduction photographique. Ses deux fenêtres aménagées dans la composition de part et d'autre du portrait étaient donc colorées en jaune pâle. Ce fond de sécurité fut retiré après les analyses faites des faux billets du contrefacteur Ceslow Bojarski dont la médiocrité des filigranes était en partie cachée par le voile jaune accentué à cet effet.

Les visages filigranés dans l'épaisseur du papier blanc repriront ainsi toutes leurs nuances et leur rôle de signe de sécurité majeur facilement vérifiable par les caissiers des banques, les commerçants et les particuliers.



avant après



Épreuve de création (sur papier non filigrané)
avec fond de sécurité jaune
sur les fenêtres (ou « réserves »)
des filigranes.